

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2016/n°42/7.1/19.05/22

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	21	27

SEANCE DU 19 MAI 2016

Date de la convocation : 09-05-2016
Date de l'affichage : 11-05-2016

L'an deux mille seize,
Le DIX NEUF MAI A 17 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

PRESENTS :

Pierre MAUMEJEAN, Noémie CLAUDEL, Marielle NEPOTY, Philippe CATHALA, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Christelle BERTINI, Nathalie THEODOSE, Fabrice LABARUSSIAS, Cédric BONATO, Stéphane PIGNAN.

Absents ayant donné procuration :

Gilles TRAUJLET à Hélène THELENE
Patrice DEVILLE à JC CAMPOS
Claude LAURIE à Jeanine SOLEYROL

A. JACINTO à Fabrice LABARUSSIAS
Michel LEBLANC à P. VAN DER LINDE
Guillaume BER à Cédric BONATO

Absents : A. BONNET – R. BOUTEILLER

Secrétaire de séance : Christelle BERTINI

OBJET :

**CERTIFICATION DES COMPTES
DES COLLECTIVITES LOCALES
EXPERIMENTATION**

Rapporteur : Le Maire

L'expérimentation de la certification des comptes au sein du secteur public, prévue dans la loi « Notre », vient d'être lancée. Il ne s'agit pas d'une note financière, mais d'une certification garantissant la sincérité, la régularité et la fidélité des comptes des collectivités locales.

Cette expérimentation sera conduite sous l'égide de la Cour des Comptes en liaison avec les Chambres Régionales et de manière volontaire.

Les collectivités intéressées doivent déposer leur candidature avant le 8 Août 2016.

Aussi est-il proposé au Conseil Municipal :

- De déposer auprès du ministre chargé des collectivités territoriales la candidature d'AIGUES-MORTES à l'expérimentation de la certification des comptes comme le prévoit l'article 10 de la loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république
- De désigner Mme SOLEYROL Jeanine comme référent de la collectivité pour cette expérimentation

Le conseil municipal, après en avoir débattu et à l'unanimité :

- adopte la proposition.

Le Maire,

Pierre Maumejean



Certifié exécutoire compte tenu des :

- date de transmission à la Préfecture : 23-05-2016

- date d'affichage : 23-05-2016